

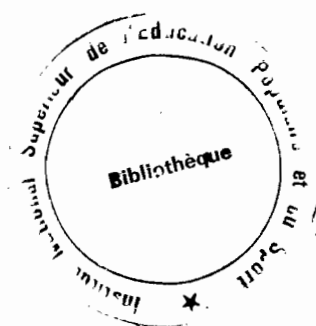
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR
DE L'EDUCATION
POPULAIRE
ET DU SPORT
(I.N.S.E.P.S.)

MEMOIRE DE MAITRISE

Es-Sciences et Techniques de l'Activité
physique et du Sport



ESSAI D'IDENTIFICATION DES FACTEURS PRESIDANT A LA PRATIQUE SPORTIVE OPTIONNELLE A L'ECOLE SECONDAIRE

Présenté par
BAKARY DIALLO

ANNEE 1988

Directeur
M. Amadou Ibrahima DIA
Docteur Es-Lettres
Mention Sciences de l'Éducation
Professeur à l'INSEPS

R E M E R C I E M E N T S

Je témoigne ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements vont à :

- Monsieur Amadou Ibrahima DIA pour avoir accepté de diriger ce travail, pour l'intérêt qu'il a porté au thème et le temps qu'il a bien voulu lui consacrer malgré son emploi du temps très chargé.
- Tous les enseignants d'Education physique qui m'ont apporté leurs concours ou leurs conseils. Je citerai entre autres Djiby SAMB, Mansour THIOYE, Catherine COLY, le Coordonnateur du Lycée Malick Sy de Thiès, les professeurs de l'INSEPS en particulier Jean FAYE, Birane Cissé THIAM, Guibril DIOP et Abdoulaye DIENG.
- Mes camarades de promotion pour leurs critiques.
- Daour DIOP qui a bien voulu relire ce travail, Nafi PAYE, Cheikh SARR mon voisin de chambre, l'ensemble des amis de Dakar Colobane pour leur soutien moral.

- D E D I C A C E S -

Ce document est dédié :

- . A ma mère disparue, qu'elle repose en paix au nom de l'Amour qu'elle incarna.
- . A mon père pour sa patience et sa compréhension.
- . A mon frère très tôt disparu.
- . A mes soeurs et frères.
- . A toutes les familles qui m'ont pris en charge dans les étapes de ma scolarité. Il s'agit de celles de Adama DIALLO, Ténin DIALLO, Moussou DIALLO, M. et Mme BARRY, M. et Mme DIARRA.
- . A Alioune Badara MANE.
- . Aux lecteurs, cibles et collaborateurs de mon journal le "Lion sportif" qui a contribué pour une part importante dans ma formation. Que tout ce beau (ou vilain) monde trouve ici l'expression de mes sentiments les plus satiriques. Lodia.
- . A la juste cause de l'Education physique sénégalaise.

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION -</u>	
I. PROBLEMATIQUE	1
II. HYPOTHESES	5
III. METHODOLOGIE	6
IV. DOMAINE EXPLORÉ	7
<u>CHAPITRE I - A PROPOS DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES :</u>	
I. CRITIQUE DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES	
1.1 - Thèse de Gora MBODJ	8
1.2 - Thèse de Mama SOW	10
II. LA PRATIQUE SPORTIVE OPTIONNELLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
2.1 - Au lycée J. F. Kennedy	14
2.2 - Au lycée Maurice Delafosse	15
2.3 - Au lycée Malick Sy	"
2.4 - Au lycée Abdoulaye Sadji	16
2.5 - Au Cours Sainte Marie de Hann	"
2.6 - Au lycée Seydina Limamoulaye	17
2.7 - Au lycée Abdoulaye Niass	"
Conclusion	22
<u>CHAPITRE II - L'ENQUETE</u>	
I. LES POPULATIONS	
1.1 - Les enseignants d'Education physique	23
1.2 - Les élèves	24
II. COLLECTE DES DONNEES	
2.1 - Elaboration des questionnaires	25
2.1.1 - Les enseignants d'Education physique	"
2.1.2 - les élèves	26

III. LE QUESTIONNAIRE ENSEIGNANT

3.1 - Présentation des tableaux	28
3.2 - Commentaire et analyse	31

IV. LE QUESTIONNAIRE ELEVE

4.1 - Présentation des tableaux	34
4.2 - Commentaire et analyse	40

V. LES FACTEURS PRESIDENT A LA PRATIQUE SPORTIVE

OPTIONNELLE IDENTIFIES	45
------------------------------	----

<u>CHAPITRE III</u> - PERSPECTIVES	48
---	-----------

CONCLUSION	53
------------------	----

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE.

G L O S S A I R E

Liste des abréviations utilisées

- A.S. : Association sportive
- E.P. : Education physique
- E.P.S. : Education physique et sportive
- I.O. : Instructions officielles
- P.S.O. : Pratique sportive optionnelle
- UASSU : Unions des Associations sportives scolaires
et universitaires.

- I N T R O D U C T I O N -

I. - PROBLEMATIQUE

L'enseignement de l'Education physique au Sénégal est réglementé par les Instructions officielles (I.O) rassemblées dans le Recueil des Textes réglementaires relatifs à l'Education physique et sportive. La loi d'Orientation de l'Education nationale n° 71/036 du 03 juin 1971, le décret 73/896 du 1er octobre 1973, la circulaire n° 02-74 du 20 janvier 1974 constituent l'essentiel de ce recueil :

- la Loi d'Orientation du MEN n° 71-036 du 03 juin 1971 stipule dans son article 02 que "l'Education nationale sénégalaise est démocratique. Elle s'inspire, dans son principe du droit reconnu à tous les êtres humains de recevoir l'instruction de la formation correspondant à leurs aptitudes et, dans son objet, de la nécessité pour chacun de participer à la production, sous toutes ses formes, selon ses propres capacités".
- le décret 73-896 du 1er octobre 1973 précise dans ses articles 1, 2, 3 et 4 :

Article premier : "l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen et secondaire général et technique, ainsi que dans l'enseignement supérieur."

Article 2 : - "Au niveau de l'enseignement moyen général et technique, l'enseignement des activités physiques et sportives a pour but, par l'initiation systématique et la pratique

./...

élémentaire, l'ouverture sur l'ensemble des disciplines afin de communiquer à l'enfant le goût du sport et le désir de se perfectionner".

Article 3 : -"Au niveau de l'enseignement secondaire, général et technique, l'enseignement des activités physiques et sportives a pour but, par la pratique organisée, puis optionnelle, le perfectionnement des acquisitions précédentes et la spécialisation".

Article 4 : -"Au niveau de l'enseignement supérieur, l'enseignement des activités physiques et sportives ont pour but :

- la pratique et la préparation de la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire qui s'est dégagée au cours des années précédentes ;
- la pratique optionnelle des sports les plus courants facteur de détente, d'équilibre et de préparation aux loisirs futurs de la vie professionnelles".

- La circulaire n° 02 du 20 janvier 1974 explicite à son chapitre III les objectifs particuliers de chaque niveau d'enseignement :

Section 1 : enseignement moyen : initiation systématique.

a) niveau 1 : 1ère et 2e. années (6e. et 5e.)

"Apprentissage des gestes essentiels sous leurs formes globales par de nombreuses répétitions".

b) niveau 2 : 3e. et 4e. années (4e. et 3e.)

- "perfectionnement des gestes"
- "développement des qualités de caractère à l'occasion des situations de jeu et de compétition (puberté)".

./...

Section 2 : enseignement secondaire : pratique orientée et optionnelle.

a) 1ère année (seconde) : pratique orientée

"C'est la période où l'enseignant tend à amener l'élève à opérer un choix parmi les activités qui lui sont proposées et à rechercher plus particulièrement son perfectionnement dans les spécialités vers lesquelles il se sent le plus attiré.

A partir de ce stade, les possibilités de spécialisation doivent être données par l'aménagement horaire (2 séances longues de deux heures par semaine)".

b) 2e. et 3e. années (première et terminale) : pratique optionnelle.

"C'est la période de la spécialisation poussée. A ce niveau la pratique des sports est organisée en fonction du libre choix des élèves. Toutefois, les éducateurs, compte tenu des possibilités matérielles qui leur sont offertes, devront avoir préalablement guidé les élèves vers les spécialités pouvant être valablement pratiquées dans les meilleures conditions.

La compétition, sa préparation technique et physique prépareront l'adolescent à sa vie d'adulte (pratiquant et dirigeant)".

Ainsi, à côté des fins éducatives qui lui sont assignées, l'enseignement de l'Education physique et sportive (EPS) suit une politique générale qui met l'accent sur la compétition et la formation de l'élite, et celle-ci se fonde sur la "pratique orientée" dès la classe de seconde et la "pratique optionnelle" en classe de première et terminale.

Le constat est cependant que ni la "pratique orientée", ni la "pratique optionnelle" n'existent dans le cycle secondaire. Les critères fixés par les Instructions officielles (I.O) sont les suivants :

- l'initiation systématique dans le cycle moyen.
- l'aménagement horaire à partir de la classe de seconde
- les possibilités matérielles offertes aux établissements.

L'aménagement horaire (2 séances longues de 2 heures par semaine) semble être impossible. Les possibilités matérielles des établissements sont loin d'être satisfaisantes par rapport au nombre de classes élevées et leur effectif pléthorique. Ces deux raisons montrent que les objectifs des I.O ne peuvent pas être atteints. Il en existe certainement d'autres que nous envisagerons plus loin.

Futur enseignant d'E.P. soucieux d'être en conformité avec les textes en vigueur tout en ayant un regard critique sur eux, il est important pour moi de réfléchir sur les moyens pouvant rendre effective la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire.

En marge de l'enseignement de l'EPS, l'Association sportive (A.S.) "forme des sportifs et des dirigeants, préparant ainsi leur passage dans le monde sportif qui les accueillera après leur scolarité. Les compétitions sont organisées par l'"Union des Associations sportives scolaires et universitaires"(1)

./...

(1) Recueil des Textes réglementaires relatifs à l'enseignement de l'EPS.
Circulaire n°2 du 20.01.74.

demandée par les Instructions officielles n'est pas réalisable du fait des conditions existantes dans les établissements secondaires.

2°/ En considérant la pratique des activités sportives à l'UASSU, il est possible de déterminer différents critères qui pourraient présider à la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire.

3°/ Les conditions de réalisation de la pratique sportive optionnelle ne sont pas que d'ordre matériel ; elles relèvent aussi d'autres critères.

III. - METHODOLOGIE.

Il s'agit de recueillir des informations relatives à la pratique sportive optionnelle et aux activités de l'UASSU dans les établissements d'enseignement secondaire.

La population susceptible de nous renseigner est constituée par les enseignants d'EPS et les élèves. En effet, l'importance de la question implique aussi bien les enseignants que les enseignés.

La méthode de l'enquête nous a semblé être la plus appropriée. Nous utiliserons plus précisément l'enquête par questionnaire.

Puisque la pratique sportive optionnelle est prévue dans l'enseignement secondaire, notre population cible sera constituée par :

- les enseignants d'EPS en poste dans les lycées

et dans les collèges d'enseignement privé qui ont un cycle secondaire.;

- les élèves des classes de seconde, première et terminale.

Ainsi, deux types de questionnaires seront élaborés et distribués à cette population. Il est à noter que l'enquête ne sera menée que dans des établissements fonctionnant sur un programme sénégalais.

IV - LE DOMAINE EXPLORÉ.

Ce travail de mémoire est divisé en trois grandes parties.

La première partie est l'étude critique des Instructions officielles.

La deuxième partie est consacrée à la réalisation de l'enquête, à l'analyse de ses résultats et à la vérification des hypothèses.

Enfin, la troisième partie est réservée aux perspectives./.

CHAPITRE I - A PROPOS DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES -

- INTRODUCTION -

Nous ne saurons chercher à identifier les facteurs présidant à la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire sans considérer les principales critiques des Instructions officielles qui sont le point de départ et d'arrivée de notre travail.

Ces critiques qui sont du reste partagées par une grande majorité d'enseignants touchent à la fois à la forme et au fond.

La présentation des expériences réalisées jusqu'ici dans certains établissements secondaires concernant la pratique sportive optionnelle permettra de mesurer le décalage entre les Instructions officielles et les réalités du terrain ou tout au moins d'apprécier les difficultés relatives à la mise en application des textes régissant l'enseignement de l'éducation physique.

I. - CRITIQUE DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES-

1.1. - Thèse de Gora MBODJ

Il a étudié les textes officiels en orientant son analyse sur l'application de ceux-ci à l'école primaire sénégalaise, et fait une critique à deux niveaux.

- Sur le plan du fond, il précise qu'il y a une divergence entre la loi d'orientation de l'Education nationale et ses propres textes d'application parmi lesquels les Instructions régissant l'enseignement de l'éducation physique.

Il signale par ailleurs que les lois de l'apprentissage et du développement psychomoteur de l'enfant sénégalais sont bafoués.

./...

En effet, poursuit-il, au lendemain des indépendances en 1960, il était question d'intégrer les valeurs de la civilisation africaine dans le système de l'éducation à l'école. La loi d'orientation instituée dix ans plus tard s'est inscrite dans cette lancée. Or, les Instructions officielles de 1973 relatives à l'enseignement de l'éducation physique utilisent des pratiques totalement étrangères tel que le sport emprunté à l'Occident. Même " les activités africaines pouvant être codifiées sous forme sportive tels que la lutte sénégalaise ou le KUPE sont exclues des Instructions officielles".(1)

Le sport est une création des sociétés capitalistes qui correspond à une orientation économique, sociale et politique bien précise que l'Afrique n'a pas encore atteint. L'Afrique ne doit pas rejeter le sport, mais elle doit connaître d'abord ses propres réalités ludomotrices. "Une ouverture très précoce, au lieu de créer l'esprit critique, enfonce l'Africain dans un profond déracinement"(2). L'éducation à partir des réalités africaines est celle qui utilise dans le domaine des conduites motrices nos jeux de tradition, nos jeux chantés, nos grands jeux, nos danses

Alors que la loi propose une éducation laïque et démocratique, les Instructions officielles s'orientent vers une éducation d'élite, une éducation de sélection psychomotrice malgré la pauvreté du pays en installations sportives.

Dans le même temps, les textes officiels n'ont pas donné la programmation des différentes matières enseignées à l'école primaire. Ils supposent un enfant savant, intégrant toute information venant de l'extérieur et synthétisant toute action, un enfant considéré comme un "homme de petite taille"(3).

./...

(1) MBODJ Gora : Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école sénégalaise. Th.3e.cycle SC. éd. UIM P. 96.

(2) MBODJ Gora : Ibidem p. 97.

(3) MBODJ Gora : Ibidem p. 99.

- Sur le plan de la forme les Instructions officielles ignorent les réalités matérielles et sociales. Il y a un manque de stade et de matériel sportif.

En somme, "l'"Education physique" proposée par les textes officiels est une éducation dont les objectifs sont mal définis:: les buts et les fins sont peu clairs et les moyens utilisés pauvres" (1).

1.2 - La thèse de Mama SOW.

Procédant à une analyse comparative entre les Instructions officielles sénégalaises et françaises, il dégage le modèle du corps auquel se réfèrent les textes sénégalais.

Comme Gora MBODJ, il pose le hiatus qui existe entre la loi d'orientation de l'Education nationale et le décret relatif à l'enseignement de l'éducation physique. La loi prône une ouverture devant permettre une véritable interculture. La critique centrale qu'il adresse au décret, "c'est d'avoir réduit d'emblée l'enseignement de l'Education physique à celui des activités sportives, l'amputant ainsi d'une dimension fondamentale : la fonction enculturante" (2). Même si les activités sportives sont un moyen privilégié, elles ne suffisent pas à elles seules à remplir l'éventail des pratiques corporelles nécessaires à une éducation physique conséquente.

En reconnaissant les activités physiques et sportives comme moyen et fin de l'éducation physique, les Instructions officielles prétendent former une élite sportive. De ce fait, la préparation aux loisirs futurs de la vie professionnelle est accessoire.

.../

(1) MBODJ Gora Op. Cit p. 122

(2) SOW Mama : Contribution à l'étude interculturelle du statut du corps en milieu scolaire sénégalais, Th.3e.cycle - SC. éd. UTM P. 216.

Les objectifs généraux du décret présente une vision mécaniste du corps (dans la recherche du développement organique et foncier) qui rappelle l'efficacité, la précision et le rendement du geste sportif. Le développement des qualités de caractères se réfère à un modèle abstrait, les textes n'ont pas considéré le vécu subjectif dans la relation pédagogique. Ils prennent l'élève comme un sujet universel, abstrait et vierge auquel il suffira d'inculquer des comportements et des attitudes.

Les objectifs particuliers ne reconnaissent pas au jeu sa place. Les jeux dits traditionnels n'y figurent pas et les jeux pré-sportifs ont une fonction récréative ; "avec l'initiation systématique et la pratique orientée et optionnelle se termine la mise en place de dispositif de sportivisation du corps des élèves" (1). Dans ces conditions, la recherche de la maîtrise du corps devient un leurre, les exercices proposés ne développant ni le corps ludique, ni le corps expressif. Il en est de même de la maîtrise du milieu. Les dimensions affective et historique de l'individu n'étant pas pris en compte, les objectifs particuliers ne permettent pas non plus à l'élève de maîtriser son comportement.

Ainsi, les textes sénégalais se réfèrent à des modèles de corps qui concourent au même but : "l'émergence du corps sportif" (2). Mieux, ils visent l'avènement d'un corps productif.

L'auteur poursuit en précisant que "le corps de l'enfant à l'école ne peut continuer à s'exprimer dans le champ clos et exclusif d'une pédagogie directive, restrictive et modélisante. La réévaluation des pratiques corporelles à l'école doit s'opérer au delà de l'activité sportive traditionnelle et de ses modèles du corps et non pas nécessairement contre eux" (3).

./...

(1) SOW Mama : Op. Cit : p.224

(2) SOW Mama : Op. Cit p.232

(3) SOW Mama : Op. Cit p.234.

Les critiques de Gora MBODJ et de Mama SOW ont montré d'une part l'inadéquation des Instructions officielles et d'autre part leur déviation.

L'inadéquation réside dans la non concordance entre les objectifs visés et les moyens utilisés. La déviation est une conséquence du divorce entre la loi d'orientation de l'Education nationale et ses textes d'application relatifs à l'éducation physique.

Malgré leurs orientations différentes, ces deux études critiques se complètent tout en se recoupant sur certains points.

Nous nous inscrivons dans ce courant d'idées qui pose en fait le problème de la finalité de l'éducation physique au Sénégal. Comme toute éducation, elle doit répondre aux besoins et aux aspirations des enseignés, les aider à se développer sur les plans physique, intellectuel et socio-affectif, mais aussi leur permettre de mener une vie adulte équilibrée.

La colonisation, le développement scientifique et technique et l'essor médiatique ont placé la société sénégalaise au carrefour de deux civilisations qui se bousculent : celle qui lui est propre et une autre qui vient d'autres horizons. Dès lors, il est aussi important de tenir compte des valeurs enculturantes que de celles qui nous sont étrangères, mais qui se sont néanmoins installées de manière irréversible. Nous faisons allusion ici aux activités sportives, loin de nous l'idée d'engager une polémique sur les concepts d'éducation physique et de sport. En effet, il ne s'agit pas de les opposer puisqu'au même titre que les activités physiques traditionnelles, les activités sportives font partie intégrante de l'éducation physique. Il s'agit là de souligner l'importance de la pratique sportive à l'école. Nous pensons qu'elle peut favoriser la création d'une certaine élite. Mais au delà, elle doit permettre aux élèves de posséder les éléments nécessaires pour continuer à pratiquer, une fois en

dehors de l'école. Nous l'avons signalé, la société sénégalaise est aujourd'hui une société de production et de consommation. Les loisirs en général et les loisirs sportifs en particulier deviennent une nécessité.

L'école a un rôle à jouer dans ce sens. Les Instructions officielles ont demandé la pratique sportive optionnelle.

Sur le plan du fond, celle-ci vise à former une élite sportive scolaire, ce qui est à notre sens légitime, mais cependant insuffisant. Il est normal de favoriser les élèves qui possèdent certaines qualités et d'aider ainsi le pays à enrichir son capital de sportifs de haut niveau. Il ne faudra pas oublier le reste des élèves (qui constitue la majorité) qui ne peuvent pas ou ne veulent pas être des champions sportifs. La pratique sportive optionnelle doit entrer dans le cadre d'une éducation physique qui vise à maîtriser le corps, le milieu et le comportement. Par ailleurs, elle a un rôle à jouer dans le cadre des loisirs futurs de la vie professionnelle.

II. - LA PRATIQUE SPORTIVE OPTIONNELLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE -

Suite à ces critiques des Instructions officielles, il nous importe de comprendre pourquoi la pratique sportive optionnelle n'est pas effective dans nos établissements secondaires. L'évocation des expériences réalisées ici et là nous permettra d'apprécier les problèmes et les difficultés liées à sa mise en application.

2.1 - Au lycée John F. Kennedy (Dakar)

Elle concernait les classes d'examen. Un test a été organisé pour chaque élève afin de déterminer des groupes du même niveau. L'enseignant selon son option personnelle, dirigeait un atelier pendant toute l'année. Les groupes d'option faisaient une rotation dans ces ateliers,

Cette pratique optionnelle a permis de faire un enseignement plus uniformisé. Les enseignants étaient plus disponibles parce que moins écartelés. Elle fut arrêtée au bout d'une année à cause de certaines difficultés.

Les enseignants n'acceptent pas facilement un surcroît de travail, car la formule nécessitait l'établissement d'une fiche individuelle de l'élève et une appréciation par rapport à sa classe.

L'assiduité des élèves devant être contrôlée à chaque cours, il était difficile de tenir les feuilles de présence par classe à la fin des séances.

Les enseignants résistent en outre à l'idée de sortir d'une situation traditionnelle. "professeur-classe". Ils avancent des raisons telles que l'évaluation n'est pas

./...

uniforme d'une option à l'autre, les élèves d'une même classe ne seront pas évalués avec le même test. Durant les conseils de classe, les enseignants devront se présenter plusieurs fois.

A côté de ces difficultés, le problème des infrastructures et le manque d'enseignants optionnaires de certaines disciplines se posent.

2.2 - Au Lycée technique Maurice Delafosse (Dakar)

Les élèves des classes de première et de terminale qui ont cours aux mêmes heures sont divisés en groupes optionnels en tenant compte du nombre des enseignants et en se référant au programme.

La tentative a commencé tardivement, les résultats obtenus sont passables et l'expérience est arrêtée au bout d'une année.

les difficultés sont le manque de matériel, le niveau de pratique hétérogène des élèves, le déséquilibre entre les groupes (nombre pléthorique dans certaines disciplines et peu d'élèves dans d'autres), la surcharge de certains enseignants et les changements de groupe à chaque moment.

2.3 - Au lycée Malick Sy (Thiès)

Elle a été mise en oeuvre dans les classes de première en tenant compte de l'option des enseignants.

Les résultats sont qualifiés d'insuffisant, de médiocre, voire même négatif. L'expérience est arrêtée depuis cette année scolaire (1987-1988).

./...

Les problèmes rencontrés sont relatifs au niveau hétérogène des élèves, à l'évaluation, à l'effectif pléthorique, au manque de matériels et à l'insuffisance des enseignants.

2.4. - Lycée Abdoulaye Sadjou (Rufisque)

Cet établissement a commencé cette année scolaire (1987-1988) la pratique optionnelle avec les classes de seconde et de première comme suit :

- a) - Définition des activités possibles en fonction des infrastructures (sports collectifs : football, basketball, handball).
- b) - Choix des élèves à l'intérieur de cet éventail d'activités.
- c) - Complément d'activité pour chaque groupe d'option.
- d) - Gymnastique et athlétisme pour tous les élèves.

Cette organisation a permis de structurer les équipes de l'Association sportive, de mieux contrôler le programme d'établissement. Elle a procuré une satisfaction chez les élèves.

Les difficultés rencontrées sont le manque de matériel et d'infrastructures, le déséquilibre entre les groupes (trop d'optionnaires au football, en handball et au basketball il y a beaucoup de filles et peu de garçons).

2.5. - Au Cours Sainte Marie de Hann (Dakar)

Il est le seul établissement où la pratique optionnelle existe voilà maintenant plusieurs années. Il fonctionne avec deux programmes d'enseignement. Du fait du baccalauréat français, l'option y est mise en oeuvre.

./...

Pour le programme sénégalais, l'école à chaque cycle laisse libre choix aux élèves d'aller où ils veulent (basketball, football, handball, volleyball et athlétisme) dès la seconde. En terminale les élèves vont en gymnastique au sol tous les quinze jours.

Les résultats sont jugés satisfaisants. Les ossatures des équipes de l'UASSU sont formées à partir des différents ateliers.

Les problèmes rencontrés sont le niveau hétérogène des élèves venant de différents établissements la demande de certains élèves qui n'y ont pas trouvé la discipline souhaitée.

2.6 - Au Lycée Seydina Limamoulaye (Pikine)

Avec l'avènement du concours général en éducation physique et sportive, la pratique optionnelle a été tentée en gymnastique.

Mais l'expérience fut arrêtée au bout de quelques jours à cause du niveau des élèves très faible et les possibilités d'enseignement offertes par le milieu.

2.7 - Au Lycée Abdoulaye Niasse (Kaolack)

Les enseignants ont tenté de sensibiliser les élèves à la pratique des disciplines sportives de leur choix non seulement dans le cadre de l'UASSU, mais aussi quotidiennement en organisant tous les soirs libres des entraînements.

Ils ont échoué. Le problème de matériel et d'infrastructure s'est posé. Les élèves ne participaient pratiquement pas malgré la bonne volonté de beaucoup d'enseignants.

TABEAU RECAPITULATIF DE LA PRATIQUE SPORTIVE OPTIONNELLE

ETABLISSEMENTS	COMMENT	RESULTATS	DIFFICULTES RENCONTREES
L. J. KENNEDY (Dakar)	<ul style="list-style-type: none"> - classes d'examen. - Test de détermination de niveau. - Répartition des enseignants selon l'option - Rotation des élèves des classes sur les ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement plus uniformisé - Enseignants plus disponibles - Abandon. 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de programme - manque d'infrastructure - Trop de travail pour les enseignants (élaboration de fiches individuelles pour élève) - Appréciation de l'élève par rapport à sa classe - contrôle des absences.
L. T. M. DELAFOSSE (Dakar)	<ul style="list-style-type: none"> - Classe de 1ère et de Tle - en tenant compte du programme - " " du nbre d'enseign. - Sports collectifs seulement 	<ul style="list-style-type: none"> - Passables, peu concluant - abandon 	<ul style="list-style-type: none"> - niveau des élèves hétérogène - matériel - déséquilibre entre les ≠ groupes d'option (FB) - changements de groupes à tout moment (élève)
L. MALICK SY (Thiès)	<ul style="list-style-type: none"> - classe de 1ère - en tenant compte de l'option des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisants, médiocres, négatifs - abandon. 	<ul style="list-style-type: none"> - niveau hétérogène des élèves - évaluation - effectif plétorique - matériel insuffisant - enseignants insuffisants.
L. A. SADJI (Rufisque)	<ul style="list-style-type: none"> - classe de 2nde et 1ère - activités en fonction des infrastructures (FB, BB, HB) - complément d'activités pour chaque groupe - gymnastique et athlétisme pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> - facilitation de la structure des équipes de l'AS - meilleurs contrôle du programme d'établissement - signe de satisfaction des élèves - en cours d'expérience (1ère A) 	<ul style="list-style-type: none"> - matériel et infrastructure - déséquilibre entre groupes d'option (HB et BB : beaucoup de filles, peu de garçons, FB beaucoup d'élèves).
COURS SAINTE MARIE (Hann)	<ul style="list-style-type: none"> - dès la seconde - BB-FB-VB-HB-ATHL. - les élèves de Tle vont tous les 15 jours en gymnastique au sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - satisfaisants - constitue l'ossature des équipes UASSU - continue. 	<ul style="list-style-type: none"> - niveau hétérogène des élèves - les options ne couvrent pas l'ensemble des disciplines que souhaitent les élèves.

L. S. LIMAMOULAYE
(Pikine)

: - avec l'avènement du concours :
: général en EPS

- Négatif
- Abandon

: - niveau hétérogène des élèves
: - infrastructure et matériel.

L. A. NIASSE
(Kaolack)

: - sensibilisation des élèves
: - tous les soirs libres sous la
: direction des enseignants d'EPS

- Echec

: - Manque de matériel et d'infrastructure.
: - pas de motivation chez les élèves.

Toutes ces tentatives sont différentes les unes des autres. A deux cas près, les résultats sont des échecs. Les difficultés rencontrées varient selon les établissements mais portent souvent sur les mêmes faits.

L'idée d'organisation est ressentie dans certaines écoles (lycée Kennedy, lycée Abdoulaye Sadj, Cours Sainte Marie) et moins perceptible dans d'autres (lycée Limamoulaye et lycée Abdoulaye Niasse).

Nous avons relevé une contradiction dans le premier établissement cité : les enseignants étaient plus disponibles parce que moins écartelés et plus loin, ils n'acceptaient pas un surcroît de travail.

Les facteurs à l'origine des échecs sont les suivants :

- le niveau hétérogène des élèves,
- les effectifs pléthoriques des classes,
- le déséquilibre au niveau des différentes options proposées,
- la répartition des élèves dans les groupes d'option selon le sexe,
- l'éventail de choix offert aux élèves,
- l'évaluation
- le manque de matériel et d'infrastructures sportives,
- l'insuffisance des enseignants,
- l'absence d'enseignants optionnaires dans certaines disciplines,
- surcharge des enseignants.

Ce n'est pas par faute d'avoir essayé ou par manque de volonté que la pratique optionnelle n'existe pas. C'est parce que les enseignants ne maîtrisent pas ces facteurs.

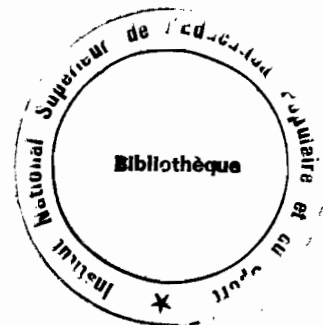
Le seul établissement où elle existe depuis quelques années (Cours Sainte Marie) est obligée de la mettre

./...

en oeuvre à cause du baccalauréat français. Une fois les conditions de réalisation mises en place, il a été possible d'adapter le programme sénégalais.

Nous pouvons dire à présent qu'aucun établissement n'a pu réaliser la pratique optionnelle telle qu'elle est définie par les textes officiels. Les écoles secondaires qui l'ont tentée en essayant de l'adapter à leurs réalités ont toutes échoué, à deux exceptions près.

Nous affirmons notre première hypothèse, à savoir que la pratique sportive optionnelle telle que demandée par les Instructions officielles n'est pas réalisable du fait des conditions existantes dans les établissements secondaires. Il n'y a pas de concordance entre le discours de l'institution et les moyens qui lui permettent effectivement d'atteindre les fins qu'elle vise.



CONCLUSION

L'identification des facteurs présidant à la pratique sportive optionnelle nous a permis de rejoindre Gora MBODJ et Mama SOW sur l'inadéquation des Instructions officielles. Notre approche méthodologique différente des leurs, car réalisée sur le terrain, a permis de montrer le décalage entre le discours, la demande des Instructions officielles et les réalités du terrain.

Par ailleurs, nous avons souligné que la pratique sportive ne doit pas viser seulement la formation d'une élite sportive scolaire, mais qu'elle doit entrer dans le cadre d'une éducation physique du corps en même temps qu'elle prépare les élèves aux loisirs futurs de leur vie professionnelle.

CHAPITRE II - L'ENQUETE -

Nous avons évoqué les raisons qui nous ont poussé à retenir deux types de questionnaires. L'un est destiné aux enseignants d'éducation physique et l'autre aux élèves du second cycle des établissements scolaires. Ce chapitre sera consacré aux caractéristiques des populations interrogées, à la collecte des données, à la présentation, au commentaire et à l'analyse des tableaux.

I - Les populations -

L'année scolaire et universitaire a connu des troubles qui nous ont contraint à modifier l'échantillonnage prévu, surtout du côté des élèves.

C'est aussi pour cette raison que nous n'avons pas pu considérer les populations d'enseignants et d'élèves des mêmes établissements. Ce qui aurait permis sans nul doute d'apprécier les convergences et les écarts des différents points de vue sur la question au sein d'un même établissement.

1.1 - Les enseignants d'éducation physique -

Nous avons interrogé 60 enseignants répartis dans 16 établissements d'enseignement secondaire.

<u>Régions</u>	<u>Etablissements</u>	<u>Nombre d'enseignants</u>
DAKAR	12	51
THIES	1	6
KAOLACK	1	1
DIOURBEL	1	1
ZIGUINCHOR	1	1
TOTAL	16	60

./...

<u>Type d'établissements</u>	<u>Nbre d'établissements</u>	<u>Nbre d'enseignants</u>
Publics	12	52
Privés catholiques	3	7
Privé laïque	1	1
Total	16	60

La population des enseignants est constituée par ailleurs de 28 maîtres et de 32 professeurs. Nous n'avons pu déterminer si les enseignants du privé ont reçu une formation ou non au Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS) ou à l'Institut national supérieur de l'Education populaire et du Sport (INSEPS).

La distribution des questionnaires a eu lieu au hasard des rencontres à cause de la situation qui prévalait.

1.2 - Les élèves -

des collèges Nous avons prévu d'interroger les élèves des lycées et de l'enseignement secondaire de la région de Dakar et ceux du lycée Malick Sy de Thiès avec une prédominance des établissements publics.

Mais la situation de grève qui a marqué l'année scolaire et universitaire nous a obligé à nous rabattre sur les privés catholiques (81,4 %). Pour le reste nous sommes parti trouver les élèves chez eux.

Collège Saint Michel	29
Collège Sacré Coeur	20
Cours Sainte Marie de Hann	8
Lycée Blaise Diagne	4
Lycée John F. Kennedy	2
Lycée Galandou Diouf	1
Cours Secondaire des Parcelles Assainies	4
Collège Jean de la Fontaine	2
Total	70.

L'échantillon est composé de 89,9 % d'élèves de l'enseignement privé (81,4 % du privé catholique et 8,5 % du privé laïque) et de 11,1 % de l'enseignement public.

Le nombre d'élèves interrogés dans le privé s'explique par le fait qu'ils étaient les seuls à aller en classe régulièrement.

La distribution est faite sans tenir compte du niveau d'instruction des élèves dans le cycle secondaire et les résultats obtenus sont les suivants :

- classe de seconde	:	37,1 %
- classe de première	:	38,6 %
- classe de terminale	:	24,3 %.

II - Collecte des données -

2.1 - Elaboration des questionnaires

2.1.1. Les enseignants d'éducation physique -

Les questions ont porté sur leur niveau de formation, leur établissement, l'application des Instructions officielles, l'existence de programme d'enseignement, la situation du matériel didactique et des infrastructures sportives. Elles ont aussi évoqué la pratique optionnelle dans les établissements d'enseignement secondaire, l'expérience professionnelle dans ce domaine et les solutions envisagées.

Nous avons retenu trois variables à contrôler chez les enseignants : le niveau de formation, l'expérience professionnelle et le type d'établissement.

- Sur les 60 sujets interrogés, nous avons dit précédemment qu'il y avait 28 maîtres et 32 professeurs, soit en valeur relative 46,7 % et 53,3 %.

- L'expérience professionnelle varie entre 0 et 22 années.

./...

<u>Années d'expérience</u>	<u>Effectifs</u>		
0 - 5	29	Soit	48,3 %
5 - 10	15	"	25 %
10 - 15	09	"	15 %
15 - 20	05	"	8,3%
20 - 25	02	"	3,3%
Total	60	"	100%

L'effectif des enseignants décroît avec le nombre d'années passées sur le terrain ; sept (7) d'entre eux ont vécu l'enseignement de l'éducation physique avant les Instructions officielles de 1973 (il y a de cela 15 ans).

- La répartition des sujets dans les types d'établissements est la suivante :

+ Publics	52	soit	86,7 %
+ Privés catholique	7	"	11,7 %
+ Privés laïques	1	"	1,6 %
Total	60	"	100 %

2.1.2 - Les élèves -

Les questions ont porté sur les caractéristiques sociales (âge, sexe, religion, ethnique, profession du père, profession de la mère), les établissements fréquentés, le niveau d'étude, la participation au cours d'éducation physique, la pratique optionnelle et la participation aux activités de l'UASSU. Elles ont abordé également des facteurs socio-affectifs (admiration de vedettes sportives, existence de sportifs au sein de la famille).

La distribution des élèves s'établit comme suit :

- Selon l'âge :

. de 15 à 18 ans	:	21,4 %
. de 18 à 21 ans	:	52,9 %
. de 21 à 24 ans	:	25,7 %.

./...

- Selon le sexe :

- . masculin = 57,1 %
- . féminin = 42,9 %.

- Selon la religion, 68,6 % sont des musulmans et 31,4 % des chrétiens. La différence devait être plus élevée, mais le fait que 81,4 % de l'échantillon soient du privé catholique explique le pourcentage élevé de la religion chrétienne par rapport à la religion musulmane.

- Selon l'éthnie, ils sont répartis comme suit :

Woloff et Lébou	35,7 %
Sérère	17,1 %
Peul et Toucouleur	14,3 %
Diola	7,1 %
Bambara	4,3 %
Mandjaque	2,9 %
Manquagne	2,9 %
Soninké	2,9 %
Malinké	1,4 %
TOTAL	88,60 %.

Les reste est constitué par les étrangers (11,4 %).

- Selon l'appartenance sociale, nous nous sommes fondé sur le revenu mensuel et les classes sociales pour déterminer les couches socio-professionnelles.

. Selon la profession du père 44,3 % sont des cadres supérieurs (directeurs de société, diplomates, magistrats, banquiers, fonctionnaires internationaux), 32,9 % sont des cadres moyens (professeurs, mécanographes, comptables, instituteurs, secrétaires d'administration), 15,7 % exercent une profession libérale (médecins, commerçants, entrepreneurs de bâtiment, gérants) et 7,1 % sont des ouvriers et des paysans.

.. Selon la profession de la mère, 45,7 % sont des ménagères, 42,8 % sont des employées de

Banque, des secrétaires, des sages-femmes, des infirmières, des gardiennes de prison ; 7,1 % sont des couturières et des commerçants ; 4,3 % sont des chefs de service, des médecins, et des professeurs.

III - Le "questionnaire enseignant" - . . .

3.1 - Tableaux des résultats - "

Tableau I : questionnaire enseignant.

Nombre d'enseignants : 60

Nombre d'établissements : 16

Légende: P.S.O: Pratique sportive optionnelle.
I.O: Instructions officielles.
A.S: Association Sportive

Réponses		Référence I.O		Existence P.S.O		Tentative P.S.O		A.S entraîne P.S.O		Facteurs défavorables à la réalisation de la P.S.O.							
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	I.O	Horaire	Program.	Matériel	Infrastr.	Enseign.	Compétence ou formation	Autres raisons
Enseignants N=60		N=46	N=14	N=12	N=48	N=23	N=37	N=24	N=36	N=28	N=22	N=6	N=43	N=39	N=6	N=7	N=24
NIVEAU DE FORMATION	Maîtres N=28	21	7	9	19	12	16	12	16	13	9	4	21	16	1	3	9
	Professeurs N=32	25	7	3	29	11	21	12	20	15	13	2	22	23	5	4	15
EXPERIENCE (en années)	[0 - 5[N=29	22	7	3	26	9	20	12	17	13	12	0	19	20	3	2	7
	[5 - 10[N=15	12	3	5	10	6	9	5	10	7	5	1	11	10	0	2	3
	[10 - 15[N=9	6	3	1	8	3	6	2	7	4	3	3	8	5	0	0	3
	[15 - 20[N=5	4	1	2	3	3	2	4	1	3	0	1	4	3	3	2	1
	[20 - 25[N=2	2	0	1	1	2	0	1	1	1	2	1	1	1	0	1	2
ETABLISSEMENTS	Publics N=52	38	14	8	44	19	33	19	33	25	19	6	39	35	5	6	24
	Privés catholiques N=7	7	0	3	4	3	4	4	3	3	3	0	3	3	1	1	4
	Privés laïques N=1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0

TABLEAU I bis

VALEURS RELATIVES - POURCENTAGES

	REPOSES	Référence I.O	Existence P.O	Tentative P.O	UASSU, PO	FACTEURS DEFAVORABLES A LA PSO							
						I.O	Horaires	Program	Matér.	Infrast	mauvaise volonté enseig.	Compé- tence format.	Autres raisons
ENSEIGNANTS		76,7 %	20 %	38,3	40 %	46,7 %	36,7 %	10 %	71,7%	65 %	10 %	11,7 %	40 %
NIVEAU DE FORMATION	Maitres = 46,7 %	75	32,1	42,9	49,9	46,4	32,1	14,3	75	57,1	3,6	10,7	32,1
	Professeurs = 53,3 %	78,1	9,4	34,4	37,5	46,9	40,6	6,2	68,7	71,9	15,6	12,5	46,9
EXPERIENCES (en années)	0-5 = 48,3 %	75,9	10,3	31	41,4	44,8	41,4	0	65,5	70	10,3	6,9	24,1
	5-10 = 25 %	80	33,3	40	33,3	46,7	33,3	6,7	73,3	66,7	0	13,3	20
	10-15 = 15 %	66,7	11,1	33,3	22,2	44,4	33,3	3,3	88,9	55,5	0	0	33,3
	15-20 = 8,3 %	80	40	60	80	60	0	20	80	60	60	40	20
	20-25 = 3,3 %	100	50	100	100	50	100	50	50	50	0	50	100
ETABLISSEMENTS	Publiques = 86,7 %	73	15,4	36,5	36,5	48	36,5	11,5	75	67,3	9,6	11,5	46,1
	Privés catholiques = 11,7 %	100	42,9	42,9	57,1	42,9	42,9	0	42,9	42,9	1,4	1,4	57,1
	Privés laïques = 1,6 %	100	100	100	100	0	0	0	100	100	0	0	0

3.2 - Commentaire et analyse -

S'agissant des tentatives de la pratique sportive optionnelle, elle a été essayée par 38,3 % des enseignants interrogés. Elle est effective cette année chez 20 % d'entre eux. Mais elle est réalisée sous une autre forme que celle demandée par les textes officiels. Les raisons pour lesquelles les directives des Instructions officielles ne sont pas suivies sont invoquées dans les tableaux I et I bis. Elles sont dans l'ordre de pourcentage **décroissant**:

- l'insuffisance de matériel didactique (71,7 %)
- le manque d'infrastructures sportives (65 %)
- la difficulté à mettre en oeuvre les Instructions officielles (46,7 %)
- l'insuffisance horaire (36,7 %)
- l'absence de programme (10 %)
- les raisons liées à la compétence et/ou à la formation des enseignants (11,7 %)
- la mauvaise volonté des enseignants (10 %).

Par ailleurs, 40 % des enseignants ont signalé d'autres facteurs.

Le manque de matériel existe à tous les niveaux. Il constitue avec l'insuffisance des infrastructures, le principal frein à la réalisation de la pratique sportive optionnelle. Il est à signaler que ce manque est relativement moins important dans les établissements d'enseignement privé catholique (42,9 % contre 75 % dans le public et 100 % dans le privé laïque) ;

./...

. L'insuffisance d'infrastructures suit de près le manque de matériel avec 65 %. Ces deux facteurs sont à l'avant garde de la pratique sportive optionnelle. Malgré la bonne volonté des enseignants, leur compétence et leur niveau de formation, malgré la mise en place d'un programme d'établissement et l'augmentation des horaires, la pratique sportive optionnelle ne peut pas être mise en oeuvre sans l'existence de matériel didactique et d'installations sportives. Les écoles privées catholiques étant mieux fournies, il n'est pas étonnant à cet égard que l'une d'elles (Cours Sainte Marie de Hann) soit l'unique établissement où l'option existe depuis plusieurs années ;

. La difficulté à mettre en oeuvre les Instructions officielles est la troisième raison invoquée (46,7 %). Ce taux ne connaît pas une très grande variation selon le niveau de formation des enseignants, leur expérience professionnelle et le type d'établissement.

Le pourcentage du privé laïque est à prendre avec réserve dans la mesure où un seul enseignant a été interrogé.

Les enseignants se réfèrent aux Instructions officielles à 76,7 %. La référence est totale dans les privés catholiques (100 %) ; dans le public, elle est de 73 %. Ainsi 23,3 % ne se réfèrent pas aux textes officiels ; 46,7 % pensent qu'ils constituent le troisième obstacle à la réalisation de l'option.

. Liée aux Instructions officielles, l'insuffisance horaire est signalée avec 36,7 % comme le quatrième facteur ; 40,6 % des professeurs et 32,1 % des maîtres insistent là dessus. Elle est plus marquée dans le privé catholique (42,9%) que dans le public (36,5 %).

./...

. Les raisons liées à la compétence et/ou à la formation des enseignants suivent de loin avec 11,7 %. Ce sont surtout les "anciens" qui ont souligné ce fait (50 % pour ceux qui ont 20 à 25 ans d'expérience et 46 % pour ceux qui en ont entre 15 et 20).

. selon le niveau de formation, 46,7 % sont des maîtres et 53,3 % sont des professeurs.

Chez les premiers, 75 % se réfèrent aux textes officiels, 42,9 % ont tenté la pratique optionnelle ; elle est effective cette année pour 32,1 %.

Chez les seconds, la référence est de 78,1 % : 34,4 % l'ont essayé et 9,4 % travaillent dessus actuellement.

La différence entre les maîtres et les professeurs est à considérer avec beaucoup de réserve car l'ensemble des enseignants des établissements sollicités ne sont pas interrogés.

Nous avons constaté par ailleurs que le nombre des enseignants décroît selon l'expérience professionnelle acquise sur le terrain.

. Les difficultés à mettre en oeuvre la pratique optionnelle sont aussi liées à l'absence de programme (10 %) et à la mauvaise volonté des enseignants (10 %).

. D'autres raisons non moins importantes ont été signalées par 40 % des enseignants. Il s'agit :

- + des effectifs pléthoriques par rapport au nombre d'enseignants,
- + le niveau faible et hétérogène des élèves,
- + la non prise en compte de l'évolution psychologique et génétique des élèves,

./...

- + l'affectation des enseignants dans les écoles selon leur option,
- + la difficulté à mettre en place les emplois du temps,
- + le manque d'information et de perspectives des enseignants,
- + l'entretien du matériel et des infrastructures sur place,
- + la mauvaise perception de la méthode sportive et l'absence d'une réelle politique de l'éducation physique et sportive.

Nous avons noté que les raisons relatées par les enseignants sur l'inexistence de la pratique optionnelle correspondent aux difficultés rencontrées par ceux qui ont tenté l'expérience (cf. chapitre premier).

Les conditions préalables à la pratique optionnelle étaient les sept (7) premières raisons citées, celle-ci ne peut pas être réalisée telle qu'elle est demandée par les Instructions officielles. La première hypothèse que nous avons posée est encore vérifiée, comme elle l'a déjà été au premier chapitre.

IV. - "Questionnaire élèves" -

4.1. Tableaux des résultats -

./...

TABLEAU II - :

Tableau comparatif de la distribution des élèves à l'UASSU et à la pratique optionnelle.

REponses		PARTICIPATION: CONNAISSANCE: EXISTENCE: SOUHAIT				DISTRIBUTION DES ELEVES A					DISTRIBUTION DES ELEVES A					
		EPS	PSO	PSO	PSO	L'UASSU					L' OPTION					
						FB	BB	HB	ATH	COMB.	FB	BB	HB	ATH	COMB.	
ELEVES (70)		87,1 %	5,7 %	11,4 %	85,7 %	34,6	38,4	11,5	11,5	3,8	32,9	42,9	2,9	17,1	4,2	
SEXE	F : 42,9 %	86,7	13,3	13,3	83,3	0	60	0	0	0	0	70	0	26,7	3,3	
	M : 57,1 %	87,7	0	10	87,5	100	40	100	100	100	57,5	22,5	5	10	5	
UASSU	PARTICIPANTES 37,1 %	F : 23 %	100	0	0	83,3	0	100	0	0	0	0	100	0	0	0
		M : 77 %	90	0	5	90	45	20	15	15	5	50	35	5	5	5
	NON PARTICIPANTS 62,9 %	F : 54,5 %	83,3	16,6	16,7	87,5	-	-	-	-	-	0	62,5	0	33,3	4,2
		M : 45,6 %	85	0	15	80	-	-	N	-	-	65	10	5	15	5

Légende : P.S.O : Pratique sportive optionnelle.

TABLEAU III - : Les facteurs qui poussent ou qui empêchent les élèves à participer aux activités de l'A.S.

Nombre d'élèves = 70
 Participants = 26
 non participants = 44

Garçons participants = 20
 Filles " = 6

Garçons non participants = 20
 Filles " " = 24

RAISONS	Raisons qui poussent les élèves à participer à l'UASSU							Raisons qui empêchent les élèves à participer à l'UASSU																		
	Plaisir :	Epanouis- ment :	Plaisir : au profes- seur :	Plaisir : à un membre de la famil- le :	Plaisir : à un ami :	Carrière sportive :	Autres raisons :	Pas inté- ressant :	Manque de temps :	Absence de note :	Profes- seurs :	Parents :	Autres :													
SEXE	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :	E :	FR :										
F	6	: 100	6	: 100	0	: 0	0	: 0	1	: 16,7	6	: 100	1	: 16,7	3	: 12,5	17	: 70,8	2	: 8,3	0	: 0	6	: 25	10	: 41,7
M	16	: 80	13	: 65	1	: 5	1	: 5	2	: 10	12	: 60	6	: 30	1	: 5	13	: 65	2	: 10	4	: 20	0	: 0	7	: 35
TOTAL	22	: 84,6	19	: 73,1	1	: 4	1	: 4	3	: 11,5	18	: 69,2	7	: 26,9	4	: 9,1	30	: 68,2	4	: 9,1	4	: 9,1	6	: 13,	27	: 61,4
																								3	:	

TABLEAU III₁

: Intérêts que les élèves donnent à la pratique sportive optionnelle

Nombre des élèves = 48 soit 68,6 %.

INTERETS	NON PARTICIPANTS A L'UASSU		PARTICIPANTS A L'UASSU		TOTAL	FR %
	F	M	F	M		
- épanouissement (développement moral, physique et intellectuel)	7	3	2	4	16	33,3
- loisir						
- fraternité						
- entente						
- perfectionnement						
- spécialisation	6	2	1	9	18	37,5
- maîtrise de l'option						
- amélioration						
- favorise une élite sportive	3	3	0	5	11	22,9
- carrière sportive						
- devenir une vedette						
- développement du sport au Sénégal						
-rend plus agréable cours EPS et plus objectif	3	8	0	4	15	31,2
- possibilité de choix						
- donner le meilleur de soi						

TABLEAU IV : Distribution des élèves en fonction des facteurs sociaux.

FACTEURS SOCIAUX	SEXE		RELIGION		PROFESSION DU PERE				PROFESSION DE LA MERE				ETHNIES									
	F	M	M	C	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
SPORTS	23,1	76,9	69,2	30,8	34,6	23,1	34,6	7,7	7,7	23,1	15,3	53,2	34,6	15,3	15,3	3,9	3,9	3,9	3,9	7,7	0	11,5
FB 34,6 %	0	100	44,5	44,5	44,5	11,1	33,3	11,1	11,1	33,3	22,2	33,3	11,1	22,2	11,1	0	11,1	11,1	0	11,1	0	22,4
BB 38,5 %	60	40	100	0	30	40	30	0	0	10	10	80	50	20	20	0	0	0	0	10	0	0
HB 11,5 %	0	100	33,3	66,7	33,3	0	33,3	33,3	0	66,7	0	33,3	66,7	0	0	0	0	0	33,3	0	0	0
ATH 11,5 %	0	100	66,7	33,3	33,3	33,3	33,3	0	33,3	0	33,3	33,3	33,3	0	33,3	0	0	0	0	0	0	33,3
COMBAT 3,9 %	0	100	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0

Légende

Profession du père : (1) = cadres supérieurs
 (2) = professions libérales
 (2) = cadres moyens
 (4) = paysans et ouvriers

Profession de la mère

(1) = chefs de services, médecins, professeurs
 (2) = secrétaires, employés de Banque, sage-femmes, infirmières, gardiennes de prison
 (3) = couturières, commerçantes.
 (4) = ménagères.

Ethnies : (1) = Wolof et Lébou
 (2) = Sérère
 (3) = Peul et Toucouleur ; (7) = Manquagne
 (4) = Diola (8) = Soninké
 (5) = Bambara (9) = Malinké
 (6) = Mandjaque (10) = Etranger .

TABLEAU V : Distribution des élèves en fonction des facteurs affectifs.

ELEVES		PARTICIPANTS UASSU				NON PARTICIPANTS UASSU				TOTAL	FR
		FEMININ		MASCULIN		FEMININ		MASCULIN			
		E	FR	E	FR	E	FR	E	FR		
FACTEURS SOCIAUX											
ce Présence/sportif dans la famille.	OUI	5	83,3	20	100	16	66,7	11	55	52	74,3
	NON	1	16,3	0	0	8	33,3	9	45	18	25,7
	TOTAL	6	100	20	100	24	100	20	100	70	100
Admiration de ve- dettes sportives.	OUI	5	83,3	17	85	17	70,8	15	75	54	77,1
	NON	1	16,7	3	15	7	29,2	5	25	16	22,9
	TOTAL	6	100	20	100	24	100	20	100	70	100

Légende : E = effectif
FR = fréquences relatives.

4.2. Commentaire et analyse -

Parmi les élèves interrogés il y a 87,1 % (tableau II) qui participent effectivement au cours d'éducation physique ; 85,7 % souhaitent la réalisation de la pratique sportive optionnelle parmi lesquels 68,6 % ont avancé des raisons figurant aux tableaux III₁.

Pour l'essentiel, il s'agit de :

- se perfectionner, se spécialiser, s'améliorer ou maîtriser l'option choisie (37,5 %),
- s'épanouir (développement physique, moral et intellectuel), favoriser les loisirs, être "sportif" (33,3 %),
- rendre le cours d'éducation physique plus intéressant, plus agréable, plus attrayant ; avoir la possibilité de choisir un sport dans lequel on se sent apte ; la motivation de l'élève à donner le meilleur de lui (31,2 %),
- favoriser l'émergence d'une élite sportive en permettant aux élèves de suivre une carrière sportive, développer le sport au Sénégal (22,9 %).

Il ressort de tout ceci que seule une minorité des élèves envisage une carrière sportive (22,9 %) ; le reste a assigné à l'option d'autres intérêts, contrairement à l'esprit des Instructions officielles qui veulent créer en priorité une élite sportive scolaire.

Même l'ensemble des élèves qui participent aux activités de l'Association sportive (AS) n'envisagent pas une carrière sportive (voir Tableau III). Ils ont évoqué dans l'ordre de pourcentage ^{décroissant} les raisons suivantes :

- la recherche du plaisir et de l'épanouissement,
- la carrière sportive
- les raisons affectives (relation d'amitié et de parenté),
- le maintien de la condition physique, le goût de la compétition, les voyages dans les régions à l'occasion des festivals de l'UASSU.

Les raisons qui poussent les élèves à participer aux activités de l'UASSU comparées à l'intérêt qu'ils donnent à la pratique sportive optionnelle nous a permis de constater comment ils perçoivent les activités sportives. Un constat qui montre un manque ou une déviation des Instructions officielles qui veulent former en priorité une élite sportive sans tenir compte de l'aspiration des élèves et de leurs capacités.

Il y a un écart entre les buts visés par les textes et les besoins des élèves en ce qui concerne la pratique optionnelle.

Comme nous l'avons signalé dans le premier chapitre, l'option, en même temps qu'elle doit favoriser la naissance d'une élite sportive, doit tenir compte impérativement de tous ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas devenir des champions. Elle doit viser la recherche de l'épanouissement, l'émergence d'une certaine élite sportive et la préparation des élèves aux futurs loisirs de leur vie adulte. Cela est possible parce que les élèves ont une attitude positive vis à vis des activités sportives, comme nous le montre ce qui suit.

La pratique sportive optionnelle est souhaitée par 85,7 % (tableau II). Parmi ceux qui ne participent pas aux activités de l'UASSU seuls 9,1 % pensent que celles-ci ne sont pas intéressantes. La plupart ont souligné le manque de temps 68,2 % ; l'interdiction des parents (uniquement du côté des filles) 25 % ; ensuite viennent l'absence de note et les malentendus avec les enseignants (voir tableau III). D'autres raisons sont citées tels l'inaptitude (6,8 %), les problèmes d'organisation, d'information et de sélection au sein des équipes (31,8 %).

Ce premier niveau d'analyse nous a permis d'une part de voir l'écart entre les Instructions officielles et les besoins des élèves, et d'autre part d'établir un parallélisme entre les activités de l'Association sportive et la pratique sportive optionnelle.

A un autre niveau, les élèves sont inégalement répartis dans les disciplines (voir tableaux II et IV). le basket vient en tête suivi de près du football, et de loin du hand-ball, de l'athlétisme et du combat. Le volley-ball et la gymnastique sont absents.

- Selon le sexe, la distribution des choix tant au niveau de l'option que de l'UASSU donne les résultats suivants : les filles sont très nombreuses au basket dans les deux cas (70 % et 100 %) tandis que l'essentiel des garçons est concentré au football (57,5 % et 45 %). Le tableau comparatif (tableau II) des sports souhaités en option et de ceux pratiqués à l'UASSU montre des ressemblances entre les deux. Il en découle que la répartition des élèves dans les différentes disciplines selon le sexe peut permettre de prévoir les sports sur lesquels le choix des élèves se portera le plus.

- Selon la religion : la répartition des élèves qui participent aux activités de l'Association sportive est très proche de celle de l'échantillon. Cependant, elle varie selon les sports pratiqués. Au basket-ball, sport où il y a le plus d'élèves soit 38,5 %, il n'y a pas de chrétiens. Les musulmans sont relativement plus nombreux au football et en athlétisme. On retrouve les chrétiens surtout au hand-ball et au combat. Toutefois, la participation de ces derniers est toujours supérieure au 30,8 % qu'ils représentent.

- Selon la profession du père et la mère :

+ selon la profession du père, la répartition de ceux qui participent aux activités de l'UASSU comparée à l'échantillon donne les résultats suivants : les enfants qui ont des parents exerçant une profession libérale sont plus impliqués (les pourcentages sont respectivement 34,6 % et 15,7 %). Le pourcentage de participation est constant pour les enfants des paysans et des ouvriers. La répartition dans les disciplines sportives connaît également une variation. Les enfants des cadres supérieurs dominent au football, ceux de profession libérale au basket. Au hand-ball et en athlétisme, la distribution est assez stable.

+ selon la profession de la mère, le même type de comparaison permet de voir que d'une part, les couturières et les commerçantes (professions libérales) et les ménagères d'autre part, ont des enfants plus impliqués dans les activités de l'Association sportive. On retrouve surtout ceux des ménagères au basket (80 %). Les autres disciplines accusent également des variations dans le choix des élèves.

- Selon l'éthnie : la participation aux activités de l'UASSU est inégale.

<u>Ethnies</u>	<u>% Echantillon</u>	<u>% Participation</u>
Wolof et Lébou	35,7	34,6
Sérère	17,1	15,3
Peuls et Toucouleur	14,3	15,3
Diola	7,1	3,9
Bambara	4,3	3,9
Mandjaque	2,9	3,9
Soninké	2,9	7,8
Mankagne	2,9	3,9
Malinké	1,4	0.

Les pourcentages de participation connaissent une baisse chez les wolof et Lébou, Sérère, Diola, Bambara, Malinké et une hausse chez les Soninké, Mandjaque, Mankagne, Peul et Toucouleur ; chez les étrangers ces pourcentages sont constants (11,4 % et 11,5 %).

Il ressort de ces résultats^{que} les facteurs sociaux ont une incidence sur le choix de l'élève dans les différentes disciplines sportives. Mais la faiblesse du taux de participation à l'UASSU (37,1 %) ne nous a pas permis de pousser à fond l'analyse pour pouvoir calculer les coefficients de corrélation. Signalons néanmoins que l'influence des facteurs sociaux sur le choix des disciplines sportives

./...

a été évoqué par plusieurs auteurs tels Michel BOUET (1) et Raymond THOMAS (2).

Nous n'avons pas jugé nécessaire d'évoquer l'âge des élèves parce qu'il ne connaît pas une très grande variation dans le cycle secondaire.

Les facteurs affectifs interviennent également dans la distribution des élèves dans les disciplines sportives. Le tableau V montre que 74,3 % des élèves ont au moins un sportif dans leur famille et que 77,1 % admirent une ou des vedettes sportives.

Ces pourcentages sont plus élevés chez les élèves qui participent aux activités de l'UASSU ; 96,1 % des participants ont un parent sportif et 84,6 % admirent des vedettes sportives ; ces deux pourcentages connaissent une baisse chez les non participants ; à savoir respectivement 61,4 % et 72,7 %. Les facteurs affectifs jouent un rôle important dans le choix des sports.

Ces résultats permettent de constater que le sport est bien installé dans les familles. Ils montrent aussi l'importance que les élèves lui accordent en admirant des vedettes sportives. En effet, la population des élèves de l'école secondaire est représentée en grande partie par des adolescents qui très souvent ont besoin de modèle de référence.

En nous référant aux activités de l'Association sportive nous avons pu déterminer certains facteurs prédisant à la mise en oeuvre de la pratique optionnelle. Il s'agit des raisons qui poussent les élèves à participer aux activités sportives, de l'intérêt qu'ils portent sur celles-ci, de l'influence des facteurs sociaux et affectifs.

./...

(1) BOUET Michel : signification du sport - Paris ed. universitaires 1968 672 pages.

(2) THOMAS Raymond : la psychologie du sport - Que sais-je n° 2110 - Paris - PUF 1983 - 128 pages.

Nous avons pu montrer un parallélisme relatif aux critères de choix entre la pratique sportive optionnelle et l'UASSU. Les mêmes raisons attirent les élèves ; leur distribution dans les disciplines connaît une similitude.

La deuxième hypothèse à savoir qu'en considérant la pratique des disciplines sportives à l'UASSU il est possible de déterminer différents critères qui pourraient présider au choix de la pratique sportive optionnelle est vérifiée.

En même temps, la troisième hypothèse, selon laquelle les conditions de réalisation de la pratique sportive optionnelle ne sont pas que d'ordre matériel, est vérifiée puisqu'il faut tenir compte de la répartition des élèves dans les disciplines sportives ; elle dépend de plusieurs variables parmi lesquelles on peut citer entre autres le sexe.

V - Les facteurs de la pratique sportive optionnelle identifiés -

A l'issu de cette enquête, nous pouvons dire que les facteurs présidant à la pratique sportive optionnelle sont de différents ordres :

Au niveau des textes :

- la difficulté à mettre en oeuvre les Instructions officielles,
- l'insuffisance horaire,
- l'absence de l'évaluation de l'option au baccalauréat,
- la méconnaissance des besoins et des capacités des élèves.

Au niveau de l'enseignement :

- la difficulté à mettre en oeuvre les emplois du temps,

./...

- la difficulté de faire l'évaluation en option,
- le manque d'enseignants,
- le déséquilibre dans la formation des enseignants (relatif à l'option),
- l'affectation des enseignants dans les établissements (mauvaise répartition des optionnaires),
- la compétence des enseignants,
- le niveau faible et hétérogène des élèves,
- le manque d'informations et de perspectives des enseignants,
- l'absence d'une réelle politique de l'éducation physique et sportive.

Au niveau des établissements

- le manque de matériel didactique,
- l'insuffisance des infrastructures sportives
- l'entretien du matériel et des infrastructures existants,
- le nombre pléthorique de classes,
- le nombre pléthorique d'élèves,
- l'écart entre les écoles publiques, privées catholiques et privées laïques.

Au niveau des élèves :

- les intérêts :
 - + le perfectionnement, l'amélioration, la spécialisation et la maîtrise des sports choisis,
 - + l'épanouissement, les loisirs, la fraternité et l'entente (comportement "sportif"),
 - + l'augmentation de la motivation au cours d'éducation physique,
 - + la carrière sportive, le développement du sport au Sénégal ;

./...

- la distribution des élèves dans les disciplines sportives :

- + le sexe,
- + la religion,
- + l'appartenance sociale,
- + les modèles de référence.

CHAPITRE III. P E R S P E C T I V E S

Après l'identification des facteurs présidant au choix de la pratique sportive optionnelle, il s'agit à présent de proposer quelques orientations visant à rendre celle-ci effective à l'école secondaire sénégalaise. Mais auparavant, il importe de présenter ici la synthèse des recommandations des enseignants que nous avons interrogés.

Les uns ont avancé ce qui suit :

- augmenter le nombre d'enseignants
- orienter la formation des enseignants (choix des options)
- assainir les rapports "maître-professeur"
- former des professeurs de sports en plus des enseignants d'éducation physique
- organiser des stages de recyclage sur la pratique optionnelle (formation continue)
- prise en charge des élèves optionnaires par des enseignants spécialisés dans la même discipline
- compléter ou mettre en place le matériel didactique et les infrastructures sportives dans les établissements
- prendre en compte l'option à l'examen du baccalauréat

- répartir les élèves en groupes physiologiques
- orienter les élèves les plus aptes à l'UASSU
- assurer la formation de base de l'enfant depuis l'école primaire
- mettre l'accent sur les compétitions d'interclasses
- développer les écoles de sport
- empêcher que le cours d'éducation physique ne soit pas de l'animation toute simple

- définir une politique qui donnera à la pratique sportive optionnelle les moyens de sa réalisation (infrastructures et matériels en fonction des effectifs pléthoriques).

./...

Les autres pensent que les activités de l'Association sportive peuvent contribuer à la réalisation de la pratique sportive optionnelle. Voici à cet effet l'essentiel de leurs points de vue :

- renforcer le matériel et les infrastructures
- vulgariser les interclasses pour relever le niveau des élèves et les répartir en groupes homogènes
- organiser des interclasses dans les options à l'image de l'UASSU avec une participation obligatoire
- augmenter les heures d'entraînements
- enseigner la lutte, le judo, la gymnastique qui sont pratiqués à l'UASSU et absents au cours d'éducation physique
- faire des tournois inter-écoles
- donner des notes aux participants aux activités de l'UASSU
- mettre une enveloppe financière à la disposition de l'UASSU

tout

Il ressort de ceci qu'il existe une relation entre la pratique optionnelle et les activités de l'Association sportive.

L'augmentation du taux de participation à l'UASSU permettra de résoudre en partie le niveau faible et hétérogène des élèves. De même, la mise en oeuvre de l'option aidera à élever le niveau des compétitions des équipes de l'UASSU comme elle peut du reste augmenter le nombre de licenciés.

Certes, il n'est pas possible de se fonder uniquement sur les activités de l'Association sportive pour aboutir à la pratique optionnelle du fait du faible taux de participation des élèves à l'UASSU. Cependant elles peuvent être d'un

./...

apport positif à celle-ci parce qu'elles sont déjà structurées. L'Association sportive et la pratique sportive optionnelle doivent être complémentaires.

Il y a des conditions à satisfaire pour réaliser la pratique sportive optionnelle :

- La première est l'amélioration des conditions de travail dans les établissements qui passe par une dotation conséquente en équipements, en matériel didactique et en infrastructures sportives.

L'option doit être l'aboutissement d'une politique suivie de l'enseignement de l'éducation physique du cours d'initiation de l'école élémentaire à la classe de terminale de l'enseignement secondaire. Le niveau faible et hétérogène des élèves provient précisément du manque d'articulation au niveau des programmes d'enseignement de l'éducation physique à l'école élémentaire et secondaire.

- La deuxième condition à satisfaire est l'adaptation des Instructions officielles aux réalités du terrain.

La mise en place des emplois du temps doit faire l'objet d'une attention particulière, elle est l'une des conditions nécessaires à la réalisation de la pratique optionnelle. A ce sujet les deux séances longues de deux heures prévues par les textes à partir de la classe de seconde doivent être effectives.

En outre, la pratique sportive optionnelle n'aura pas de sens si elle ne figure pas à l'examen du baccalauréat car les enseignants peuvent être handicapés dans le choix des disciplines sportives à proposer et les élèves ne sont motivés que par les épreuves prévues à l'examen.

./...

Ainsi, l'option doit répondre en priorité aux intérêts des enseignants, et surtout ne pas apparaître comme la manifestation de l'écart qui existe actuellement entre le contenu de l'enseignement et les besoins des élèves.

- la troisième condition concerne les enseignants d'éducation physique.

Ils rencontrent des difficultés dues au manque d'effectifs et/ou d'optionnaires dans les différentes disciplines sportives. Il ressort de cela qu'il faut tenir compte de deux facteurs dans leur formation : l'augmentation du nombre et la répartition dans les options. Les affectations doivent suivre une politique de distribution équitable selon les options.

L'organisation de stages de recyclage et de séminaires leur permettra de faire face aux problèmes d'organisation interne tels l'évaluation, la détermination des groupes d'option, les choix des disciplines, le contrôle des absences et autres.

- La quatrième condition est la prise en compte de la distribution inégale des élèves dans les groupes d'option.

La répartition des élèves dépend des facteurs sociaux et affectifs qui varient avec la situation géographique. Leur distribution n'est pas donc forcément la même d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre.

La composition des équipes de l'UASSU peut donner une indication sur la répartition des élèves dans les options, notamment selon le sexe.

Les points de vue des enseignants et les propositions

./...

ont permis de trouver une ébauche de solution à la mise en oeuvre de la pratique sportive optionnelle.

Pour le reste, il s'agit d'avoir la volonté politique nécessaire et la conviction que la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire peut intervenir pour une grande part dans le développement de la pratique sportive au Sénégal.

- C O N C L U S I O N -

Nous avons posé dans l'introduction l'inadéquation des Instructions officielles relativement à la pratique sportive optionnelle. De même nous avons envisagé de nous référer aux activités de l'UASSU pour déterminer les facteurs présidant à l'option.

La première partie de ce mémoire consacrée aux Instructions officielles a permis de faire l'étude critique d'une part et d'autre part de montrer l'inadéquation des textes à partir des difficultés rencontrées par les enseignants dans différentes tentatives de mise en oeuvre de l'option.

La deuxième partie consacrée à l'enquête a permis de souligner une nouvelle fois l'inadéquation des Instructions officielles. En même temps elle nous a conduit à identifier vingt et un (21) facteurs présidant à la pratique sportive optionnelle. Ces facteurs se rencontrent au niveau des établissements, des Instructions officielles, des enseignants et des élèves. L'apport de la référence aux activités de l'Association sportive a été d'un grand intérêt.

La troisième partie a permis de faire des propositions à partir des points de vue des enseignants et des facteurs identifiés.

Les pratiques de l'UASSU sont favorables à la mise en oeuvre de l'option. Cependant il n'est pas possible de se fonder uniquement là-dessus pour la rendre effective.

Les solutions proposées sont la dotation conséquente en matériel didactique et en infrastructures sportives des établissements, la révision des Instructions officielles, une nouvelle orientation de la formation des enseignants, de leur affectation et de la formation permanente, la prise

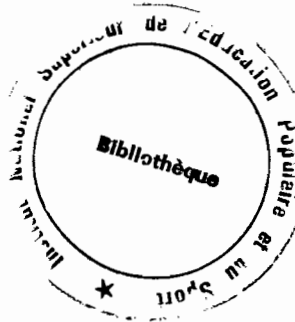
./....

en compte des facteurs sociaux qui influencent le choix des élèves afin de faire face aux déséquilibres entre les groupes d'option.

Au delà de ces propositions, une volonté politique est nécessaire pour rendre effective la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire.

Cependant, nous ne prétendons pas avoir trouvé toutes les solutions qui permettront à la pratique optionnelle de voir le jour. Le but de cette étude était d'identifier les facteurs qui président à l'option. Et nous avons jugé nécessaire de faire des propositions à partir des résultats obtenus afin d'indiquer les directions dans lesquelles les efforts doivent être orientés.

Puisse ce mémoire contribuer à la mise en oeuvre de la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire sénégalaise en donnant des informations utiles à toutes les parties concernées.



- BIBLIOGRAPHIE -

OUVRAGES GENERAUX

- BOUET Michel : Signification du sport - Paris ; ed universitaires - 1968 ; 672 pages.
- THOMAS Raymond : la psychologie du sport. Que sais-je n° 2110
Paris : PUF 1983 - 128 pages.

OUVRAGES SPECIALISES

- MBODJ Gora : Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation. Les conduites motrices à l'école sénégalaise. - Thèse 3e. cycle - SC. ed UTM 1981.
- SOW Mama : Contribution à l'étude interculturelle du statut du corps en milieu scolaire sénégalais. Thèse 3e. cycle éd. UTM 1985.

PERIODIQUE

- Recueil des textes réglementaires relatifs à l'Education physique et sportive.(I.O.).

- A N N E X E S -

Dakar, le 11 mars 1988

INSEPS - DAKAR -

(hors enseignants d'EPS

Ce questionnaire a pour objet de recueillir des informations relatives à la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire. Il est élaboré dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en Sciences et Techniques de l'Activité physique et du Sport.

Il est strictement confidentiel et l'enquête ne sera utilisée qu'à des fins scientifiques, à savoir rendre la pratique sportive optionnelle effective. C'est pourquoi, votre participation nous est extrêmement précieuse. Par conséquent, nous vous prions de rédiger votre réponse de la manière la plus concise possible.

Merci de votre obligeante participation.

Bakary DIALLO.

1/- Êtes-vous maître ou professeur d'EPS ? (répondez en cochant la case correspondante).

maître

professeur

2/- Depuis combien de temps enseignez-vous ?

..... ans

3/- Dans quels établissements avez-vous déjà enseigné jusqu'à présent ? (citez les dans l'ordre chronologique et précisez leur endroit).

.....
.....
.....

4/- Vous référez-vous aux Iⁿstructions officielles (IO) pour votre enseignement ?

oui

non

5/ Est-ce que la pratique sportive optionnelle telle que définie par les I.O est mise en oeuvre dans votre établissement ?

oui

non

6/- Connaissez-vous des établissements où elle existe ?

oui

non

Si oui : lesquels ?

Si non, dites pourquoi elle n'est pas effective dans les établissements d'enseignement secondaire en général et dans le vôtre en particulier (en cochant les cas correspondants) :

- difficultés à mettre en oeuvre le programme indiqué par les I.O
- absence de programme _ horaire insuffisant
- manque de matériel
- manque d'infrastructures sportives
- mauvaise volonté des enseignants
- raisons liées à la compétence et/ou à la formation des enseignants
- Autres raisons :

7/- L'expérience de la pratique sportive optionnelle a-t-elle été essayée dans votre établissement ?

oui

non

Si oui :

Comment :

Résultats
.....
.....

Difficultés rencontrées :
.....
.....

8/- Ne pensez-vous pas qu'on se référant aux activités de l'UASSU, il est possible d'aboutir à une pratique sportive optionnelle effective dans les établissements secondaires ?

oui

non

Si oui : comment ?
.....
.....

Si non, que proposez-vous ? (Précisez pourquoi il n'est pas possible de se fonder sur les activités de l'UASSU et dites ce que vous proposez).

.....
.....
.....

Chers élèves,

Ce questionnaire a pour objet de recueillir des informations relatives à la pratique sportive optionnelle à l'école secondaire. Celle-ci peut être comprise comme étant la spécialisation dans une discipline sportive choisie par l'élève à partir de la classe de première.

Ce travail de recherche est élaboré dans le cadre d'un mémoire de Maîtrise ès Sciences et Techniques de l'Activité physique et du Sport.

Il est strictement confidentiel et l'enquête ne sera utilisée qu'à des fins scientifiques, à savoir rendre la pratique sportive optionnelle effective. C'est pourquoi votre participation nous est extrêmement précieuse. Par conséquent, nous vous prions de rédiger votre réponse de la manière la plus concise possible.

Merci de votre obligeante participation.

Bakary DIALLO.

Etablissement _____/

Classe: _____/

Age: _____/

Sexe: _____/

Religion: _____/

Ethnie: _____/

Profession du père: _____/

Profession de la mère: _____/

Veillez répondre en cochant les cases correspondantes.

1 - Participez-vous régulièrement au cours d'EPS ?

OUI

NON

Si non, dites pourquoi: _____

2 - Saviez-vous que les Instructions officielles (I.O.) prévoient la pratique sportive optionnelle à partir de la classe de première?

OUI

NON

3 - La pratique sportive optionnelle existe-t-elle dans votre établissement?

OUI

NON

4 - Quel est, selon vous, l'intérêt présumé de la pratique sportive optionnelle?

5- souhaitez-vous que la pratique sportive optionnelle soit effective dans votre établissement?

OUI

NON

6 - Participez-vous aux activités de l'UASSU?

OUI

NON

Si oui, quel(s) sport(s) pratiquez-vous? _____

Si non, pourquoi? _____

7 - Vous participez aux activités de l'UASSU, donnez les raisons qui vous ont amené à choisir la ou les discipline(s) sportive(s) que vous pratiquez (en cochant les cases correspondantes):

- pour votre plaisir? _____ OUI NON

- pour vous épanouir? _____ OUI NON

- pour faire plaisir :

+ au professeur? _____ OUI NON

+ à un membre de la famille? _____ OUI NON

+ à un ami? _____ OUI NON

- parceque vous envisager de faire.

une carrière sportive? _____ OUI NON

- autres raisons: _____

8 - Vous ne participez pas aux activités de l'UASSU, dites pourquoi?

- ce n'est pas intéressant? _____ OUI NON

- par manque de temps? _____ OUI NON

-il y a pas de note? _____ OUI NON

- à cause des professeurs? _____ OUI NON

- à cause des parents? _____ OUI NON

-Autres raisons: _____

9- Ya-t-il des vedettes sportives que vous admirez?

OUI NON

Si oui, citez les par ordre de préférence.

-
-
-
-
-

10- Ya t-il dans votre famille des personnes qui font du sport?

OUI NON

Si oui, précisez le niveau de parenté et le sport pratiqué.

11- Si vous DEVIEZ pratiquer un sport, dites vos préférences parmi l'ensemble des disciplines sportives que vous connaissez (par ordre décroissant).

-
-
-
-
-
-